

## PIECES A FOURNIR

### Pour l'ouverture d'une succession

#### **Concernant le défunt**

- Un original de l'acte de décès (à demander à la mairie du lieu de décès)
  - Copie intégrale du Livret de Famille (c'est-à-dire avec toutes les pages des enfants du couple) - y compris la dernière page au-delà du dernier enfant (**pour chaque union**)
  - La copie de son contrat de mariage ou de son PACS, s'il y a lieu
  - La copie de l'acte de changement de régime matrimonial, s'il y a lieu
  - La copie du jugement de séparation ou divorce, s'il y a lieu
  - La fiche d'état civil ci-jointe à compléter
- 
- Original du Testament (le fichier central des dispositions de dernières volontés sera consulté afin de savoir si le défunt avait établi un testament)
  - Copie de la donation entre époux le cas échéant

#### **Concernant chaque héritier et le conjoint survivant**

- Copie de leur carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour
- Copie intégrale de leur Livret de Famille
- La copie de leur contrat de mariage ou du PACS, s'il y a lieu
- La copie de l'acte de changement de régime matrimonial, s'il y a lieu
- La copie du jugement de séparation ou divorce, s'il y a lieu
- La fiche d'état civil ci-jointe à compléter
- Les RIB du conjoint survivant et de chacun des héritiers

#### **Concernant le patrimoine du défunt et de son conjoint**

- La copie des donations consenties par le défunt et/ou son conjoint
- Le(s) titre(s) de propriété complet(s) pour le(s) bien(s) immobilier(s)

- Règlement de Copropriété ou Règlement du Lotissement, cahier des charges (si le logement est en copropriété ou lotissement) / dernier appel de charges du syndic
- Si un des biens est loué : contrat de location
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation
- Liste et adresses des établissements bancaires / derniers relevés de compte
- Liste des caisses de retraite et pension (justificatifs et coordonnées)
- Bulletins de salaire
- La copie des contrats d'assurance vie du défunt (copie de la déclaration partielle et du certificat remis par l'administration fiscale)
- La carte grise du ou des véhicules automobiles et avis de valeur
- Autres actifs : si parts sociales détenues par le défunt (statuts à jour des sociétés)

**Concernant les dettes du défunt et de son conjoint**

- La copie du dernier avis d'imposition sur le revenu
- La copie du dernier avis de taxe foncière et habitation
- La copie de la dernière déclaration d'IFI, s'il y a lieu
- Tout emprunt en cours au moment du décès
- Toutes reconnaissances de dettes et dernières factures dues au décès

**Une provision sur frais d'un montant de 300 € est à verser à l'ouverture du dossier**

**S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint (comptes bancaires, véhicules...)**

**Il vous appartient d'informer tous les organismes (banques, caisses de retraite, agents d'assurance, sécurité sociale et mutuelles) du décès en leur indiquant le nom et coordonnées du notaire en charge de la succession.**

Nous vous remercions de contacter ces organismes en leur demandant de nous informer si des sommes sont dues par ou au profit de la succession.



SARL CAPDEVILLE & DAGNAN, Notaires associés

IBAN : FR34 4003 1000 0100 0014 1794 Y30 - BIC : CDCG FR PP

contact.40030@notaires.fr - www.capdeville-dagnan.notaires.fr



10 Rue de Mounsempès, BP 2 - 40231 ST-VINCENT-DE-TYROSSE - Tel : 05.58.77.48.00  
26 Rue du Général De Gaulle, BP 74 - 40131 CAPBRETON - Tel : 05.58.41.09.74